

DECISION DU
9 septembre 2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E24000081 /51

Le vice-président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 12 août 2024, la lettre par laquelle le Président du Conseil Départemental de la Haute-Marne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental établi sur les territoires des communes de LEUCHEY et VILLIERS LES APREY (Haute-Marne), avec extension sur les communes de APREY, AUJOURRES, BAISSEY, SAINT BROINGT LES FOSSES et LE VAL D'ESNOMS (territoire de COURCELLES VAL D'ESNOMS), par le Conseil Départemental de la Haute-Marne dont le siège est en l'Hôtel du Département à CHAUMONT (52905), 1 rue du Commandant Hugueny.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

Vu la délégation de la présidente du tribunal en date du 2 mai 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Yannick PICARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Philippe BONNEVAUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne sera à la charge du Conseil Départemental de la Haute-Marne.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au Conseil Départemental de la Haute-Marne, à M. Yannick PICARD et à M. Philippe BONNEVAUX.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 9 septembre 2024

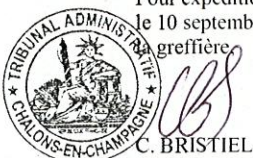
Le vice-président,

signé

Antoine DESCHAMPS

Pour expédition conforme
le 10 septembre 2024

greffière



C. BRISTIEL